Références : SG/LD/SL-2024043
N° domaine : 1.1

DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES VILLE D'ERAGNY SUR OISE AVENANT AU CONTRAT AVEC LA SOCIETE ETINCELLE REGULARISATION

Le Maire de la Commune d'ERAGNY-SUR-OISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n° 2023279 du 17 octobre 2023 de signer le contrat avec la société Etincelle, représentée par madame Caroline Rainette, présidente, 29 rue de l'Eglise 75015 Paris, pour la mise en place d'un spectacle intitulé « ALICE GUY, MADEMOISELLE CINEMA », le 2 février 2024, salle Victor Jara, pour un montant de 4 094€ TTC,

CONSIDERANT la modification de l'article 5 du contrat stipulant qu'il convient de rajouter le coût de prise en charge des droits d'auteur de 367,50€ TTC et de metteur en scène de 70€ TTC soit un coût total de 437,50€ TTC,

VU l'avenant au contrat avec la société Etincelle, représentée par madame Caroline Rainette, présidente, 29 rue de l'Eglise 75015 Paris, pour la mise en place d'un spectacle intitulé « ALICE GUY, MADEMOISELLE CINEMA », le 2 février 2024, salle Victor Jara, pour un montant de 4 531,50€ TTC,

DECIDE

ARTICLE 1er : de SIGNER l'avenant susvisé avec la société Etincelle, 29 rue de l'Eglise 75015 Paris.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits seront prévus au budget de l'exercice concerné.

ARTICLE 3 : DIT que le Maire de la commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

FAIT A ERAGNY-SUR-OISE, le 1ER mars 2024

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile de France